

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00020
Numéro SIREN : 799 583 851
Nom ou dénomination : A.B.A.C2

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2018 sous le numéro de dépôt 1595

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DU MANS

Cité Judiciaire
1 Avenue Pierre Mendès France
72014 LE MANS CX 2
Contact: Gtcsarthe@aol.com Site: www.infogreffe.fr
TEL : 0 891 01 11 11

RECEPISSE DE DEPOT

ME STEPHANE BLANCHARD

73 avenue PAUL DOUMER
75116 Paris 16

V/REF :

N/REF : 2014 B 20 / 2018-B-1595

Le greffier du tribunal de commerce du Mans certifie qu'il a reçu le 04/04/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

A.B.A.C2

Société par actions simplifiée à associé unique

1 route de la Livetterie

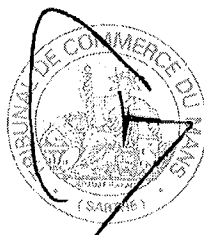
72170 Moitron-sur-Sarthe

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1595 le 09/04/2018

R.C.S. LE MANS 799 583 851 (2014 B 20)

Fait à LE MANS le 09/04/2018,

LE GREFFIER



A.B.A.C 2

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 1 Route de la Livetterie – 72170 MOITRON SUR SARTHE
799 583 851 RCS LE MANS

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit,

et le 27 mars, à 10 heures,

Monsieur André BLANCHARD, agissant en qualité d'associé unique de la société A.B.A.C 2, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, divisé en 100 actions de 10 € de valeur nominale chacune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 799 583 851 RCS LE MANS, dont le siège social est situé 1 Route de la Livetterie – 72170 MOITRON SUR SARTHE, à délibéré, au siège social, sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Examen et approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI,
- Examen et approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation de la rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur André BLANCHARD est également présent en sa qualité de Président de la société.

L'associé unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 11.823 euros.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Puis, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal en application de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice de 11.823 euros de la manière suivante :

- distribution de dividendes : 11.800 euros
- report à nouveau : 23 euros.

Cette distribution de dividendes d'un montant de 11.800 euros, soit 118 euros par actions, est éligible à l'abattement visé à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts.

L'associé unique prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividendes antérieures suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2016	34.000 €	--	--
31/12/2015	44.000 €	--	--
31/12/2014	35.000 €	--	--

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve les conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de Commerce tel que figurant sur la liste établie par le Président.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique prend acte de l'absence de rémunération versée au Président au cours de l'exercice écoulé et approuve sans réserve ses remboursements de frais de déplacements et de réception d'un montant de 10.175,19 euros.



SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

* *
*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et associé unique.

Le Président et Associé unique
André BLANCHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Blanchard', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large, sweeping initial 'B'.

Désignation de l'entreprise : ABAC 2		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2	
Adresse de l'entreprise ANDRE BLANCHARD 1 ROUTE DE LA LIVET 72170 MOITRON SUR SARTHE		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET * 7 9 9 5 8 3 8 5 1 0 0 0 1 6		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le : 31/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	AC
Frais de développement *		CX	CQ
Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG
Fonds commercial (1)		AH	AI
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM
Terrains		AN	AO
Constructions		AP	AO
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS
Autres immobilisations corporelles		AT	AU
Immobilisations en cours		AV	AW
Avances et acomptes		AX	AY
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT
Autres participations		CU	CV
Créances rattachées à des participations		BB	BC
Autres titres immobilisés		BD	BE
Prêts		BF	BG
Autres immobilisations financières *		BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
Matières premières, approvisionnements		BL	BM
En cours de production de biens		BN	BO
En cours de production de services		BP	BQ
Produits intermédiaires et finis		BR	BS
Marchandises		BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)		CD	CE
Disponibilités		CF	CG
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise		ABAC 2		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1000.....)			DA	1000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)			DG		
	Report à nouveau			DH	4969	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	11823	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	17892	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	51	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1891	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1942		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	19834		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1942	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise: ABAC 2				Exercice N				Néant ☐ *	
				France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	47309	FH		FI	47309	
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	47309	FK		FL	47309
	Production stockée *							FM	
	Production immobilisée *							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	
	Autres produits (1) (11)							FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	47311
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	
	Variation de stock (marchandises)*							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	152
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*							FW	29625
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	364
	Salaires et traitements*							FY	
	Charges sociales (10)							FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	1859
								GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	1250
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)							GE	4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	33254
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	14057	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *							GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *							GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
	Total des produits financiers (V)							GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	125
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
	Total des charges financières (VI)							GU	125
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	-125	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	13932	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright RedTitan (2017) V17.01 RTF 2015

Désignation de l'entreprise ABAC 2		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2109
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	47311
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	35488
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	11823
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE COMPTABLE

1. FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'a été constaté au cours de cet exercice.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est apparu depuis la clôture de cet exercice.

Principes et conventions générales

REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- le règlement CRC 99-03 modifié
- la loi n° 83.353 du 30 avril 1983
- le décret n° 2001757 du 30 décembre 2005 modifiant le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles & corporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escompte de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée d'utilisation des biens (sauf lorsque la durée d'usage est maintenue quand cela est autorisé par la réglementation), soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif :

- Installations générales 10 ans
- Matériel industriel 3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

Un amortissement dérogatoire peut être constaté pour maintenir l'avantage fiscal lié aux durées d'usage. Cet amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement comptable (durée de vie prévue) et fiscal (durée d'usage).

En ce qui concerne l'application des règlements relatifs et aux amortissements et dépréciations, il n'a pas été détecté de composants significatifs ou de composants pouvant avoir un impact significatif.

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE COMPTABLE

Stocks.

Les stocks sont évalués suivant le coût d'acquisition.

La valeur brute des marchandises et approvisionnement comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes ou indirectes de production.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Déroptions

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalé.

Permanence ou changement des méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Aucune autre information ne mérite d'être précisée.

ANNEXE COMPTABLE

2. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeurs début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs fin d'exercice
Autres immobilisations corporelles	8 378	0	0	8 378
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 378	0	0	8 378
TOTAL	8 378	0	0	8 378

Tableau des amortissements

Amortissements	Valeurs début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs fin d'exercice
Autres immobilisations corporelles	2 508	1 859	0	4 368
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 508	1 859	0	4 368
TOTAL	2 508	1 859	0	4 368

Tableau des créances

États des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Clients et comptes rattachés	9 351	9 351	0
Etat	4 796	4 796	0
Charges constatées d'avance	1 748	1 748	0
TOTAUX	15 894	15 894	0

Tableau des dettes

États des dettes	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	51	51	0	0
Etat	1 891	1 891	0	0
TOTAUX	1 942	1 942	0	0

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2017	31/12/2016
Charges d'exploitation	1 748	1 154
TOTAL	1 748	1 154

Détail des produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

Détail des produits à recevoir

Aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé.

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51
Total des charges à payer	51

ANNEXE COMPTABLE

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

de l'impôt sur les bénéfices	Montant
Résultat courant	13 932
Impôt sur les bénéfices	2 109
Résultat comptable	11 823

LIASSE FISCALE